

EXERCICE 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Délibération n°D-CA/2016-008

Le conseil d'administration s'est réuni le 8 mars 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 25 février 2016.

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université ;
- VU le règlement intérieur de l'Université ;

Point de l'ordre du jour : 1ère Partie – P4.2 – Tarification des sujets et pièces anatomiques

Exposé des faits :

La mise à disposition des sujets et pièces anatomiques actuellement en vigueur obéit au régime tarifaire suivant fixé par la décision du conseil d'administration du 16 décembre 2014 :

Partenaires privés :
sujet : 1380 euros
pièce anatomique : 690 euros:

Partenaires publics et associations d'utilité publique :
sujet : 690 euros
pièce anatomique : 402.50 euros.

Cette politique tarifaire avait été calculée à coût complet à partir des éléments connus en 2014.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Il est proposé au Conseil d'adopter un nouveau dispositif tarifaire dans les conditions suivantes :

Sujet anatomique : 900 euros
Pièce anatomique : 400 euros

Ces tarifs s'appliquent à l'ensemble des partenaires sans distinction fondée sur leur statut juridique public ou privé. Ce nouveau dispositif est exécutoire de plein droit à la date de la décision du conseil d'administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve, à l'unanimité, la tarification des sujets et pièces anatomiques, telle que préalablement communiquée aux conseillers et présentée en séance

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 35 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 29 Abstentions : 1 Votes exprimés : Contre : 0 Pour : 28</p>

Fait à Paris, le 16 mars 2016

Le Président


Frédéric DARDEL

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Publié sur le site internet de l'Université le : 22 MARS 2016
Transmis au Recteur le : 22 MARS 2016